



## Fiscalité du patrimoine : les hypothèses...

Nicolas Sarkozy a annoncé une réforme de la fiscalité du patrimoine pour 2011. Cette annonce, pour prévisible qu'elle puisse paraître au regard de la très forte contestation du bouclier fiscal à l'heure où le budget 2011 ouvre une ère de rigueur, n'en demeure pas moins en profonde contradiction avec la volonté régulièrement affirmée de ne pas revenir sur les dispositions de la loi « travail, emploi, pouvoir d'achat » d'août 2007. De fait, les mesures phares de cette loi, censée provoquer un choc fiscal, sont donc aujourd'hui remises en cause, ce qui donne raison à ceux qui, à l'instar de notre organisation, dénonce sans relâche leur injustice et leur inefficacité.

Plusieurs options sont ouvertes, plus ou moins astucieuses en la forme, sans qu'aucune ne réponde aux enjeux en termes de rendement et de justice fiscale.

- - -

1<sup>ère</sup> hypothèse : suppression combinée de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et du bouclier fiscal.

Elle se traduirait par un allègement massif des classes les plus riches, avec une explosion prévisible des inégalités. L'ISF ayant rapporté 3,4 milliards d'euros en 2009 et le bouclier fiscal ayant coûté 679 millions d'euros, une telle réforme reviendrait à alléger de 2,8 milliards d'euros la fiscalité du patrimoine.

2<sup>ème</sup> hypothèse dite « Marini » : suppression de l'ISF et du bouclier fiscal et instauration d'une tranche à l'impôt sur le revenu fixée à 45 %, voire à 50 %, au-delà de 83 000 euros de revenu.

Cette réforme, plus astucieuse en la forme, ne serait pas bouclée budgétairement parlant (il manquerait, suivant les scénarii, entre 700 millions et 2,5 milliards d'euros) et elle favoriserait les rentiers : en effet, au-delà d'un certain seuil, les revenus financiers représentent une partie prépondérante des revenus. Or, les revenus financiers sont pour l'essentiel imposés au taux de 18 %, ce qui revient à dire qu'un contribuable imposé à l'ISF, bénéficiaire ou non du bouclier fiscal, serait peu voire pas touché par la création d'une tranche à 45 % voire à 50 %.

3<sup>ème</sup> hypothèse dite « Piron » : suppression de l'ISF et du bouclier fiscal, instauration d'une tranche à 46 % au-delà de 100 000 euros à l'impôt sur le revenu et relèvement de la fiscalité des revenus financiers.

Cette hypothèse est budgétairement « bouclée », mais elle en finit, elle aussi, avec l'ISF donc avec la fiscalité sur la détention du patrimoine. Elle bénéficierait encore largement aux rentiers dont l'essentiel des revenus est constitué de revenus financiers qui demeureraient imposés à un taux dérogatoire, même si celui-ci est relevé.

4<sup>ème</sup> hypothèse : exonérer la résidence principale d'ISF (avec suppression du bouclier fiscal ou non)

Actuellement, la résidence principale bénéficie d'un abattement de 30 %. L'exonérer reviendrait à alléger l'ISF, et créerait un manque à gagner supérieur à 1 milliard d'euros (la résidence principale représentant une base imposable à l'ISF de plus de 160 milliards d'euros). Répercutée sur les droits de succession et de donation, une telle mesure alimenterait l'optimisation fiscale (par exemple : achat d'une grande demeure exonérée d'ISF puis de droits de succession et de donation). Combinée à la suppression du bouclier fiscal, une telle exonération provoquerait également un manque à gagner significatif (plus de 300 millions d'euros).

- - -

Le point commun à ces hypothèses demeure donc avant tout d'en finir avec l'imposition de la détention de patrimoine ou à tout le moins d'en poursuivre le détricotage (et d'en finir avec le bouclier fiscal, un symbole devenu encombrant). Or, la période devrait plutôt tendre à réinventer une fiscalité des revenus et du patrimoine plus juste et plus redistributive, ce qu'aucune des hypothèses ne permet.